Stéphane Bern

À l'attention de M. Étienne WOLF
Maire de Brumath
4, rue Jacques Kablé
67170 BRUMATH

Thiron-Gardais, le 16 avril 2021

Monsieur le Maire,

L'affaire de la démolition de la plus ancienne maison de Geudertheim qui m'avait attristé et mis en colère m'a fait comprendre que la sauvegarde du patrimoine bâti alsacien n'était pas le souci de tous les élus et que la disparition lente des maisons à colombage ne connaissait guère de coup de frein.

Je viens d'apprendre par des associations et habitants que dans votre commune, proche d'ailleurs de celle évoquée plus haut, une autre maison de caractère était vouée à la démolition dans le cadre d'un projet immobilier nécessitant un permis de démolition que vous avez signé. Je ne peux que vous exprimer mon profond désaveu de cette décision d'autant plus que l'état structurel de cette maison est particulièrement bon, comme a pu le constater le représentant de l'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne.

Votre décision va de plus clairement à l'encontre de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France dont les arguments pour la sauvegarde sont édifiants. Fort du constat que des éléments de cette maison datent du 17e siècle, il évoque notamment le témoignage des techniques de construction et des modalités de composition architecturale traditionnelles. « L'ensemble bâti possède un intérêt architectural, urbain et paysager considérable qui justifie à lui seul sa préservation et mise en valeur » conclut l'avis dont j'ai pu prendre connaissance. Cette maison est donc bel et bien un marqueur fort du passé urbain de votre centre-bourg.
Il est à ce titre étonnant qu'elle n'ait pas été retenue parmi les bâtiments remarquables en 2009. D'ailleurs je suis surpris que dans une commune de la taille de Brumath, il n'y ait que 14 maisons alsaciennes méritant d'être sauvegardées !
Votre document de référence date de 2009, mais nous sommes aujourd'hui en 2021. Les mentalités et les sensibilités à l'égard du patrimoine ont évolué. Je n'en veux pour preuve que l'engagement de nombreux jeunes couples notamment alsaciens, qui avec peu de moyens mais beaucoup d'ardeur et d'énergie se lancent dans la réhabilitation souvent exemplaire d'une vieille demeure qu'ils considèrent à juste titre comme du bâti parfaitement écologique, respectueux de la démarche de transition énergétique. Ils sont heureusement soutenus par des associations de sauvegarde, un peu plus au Nord de Brumath par les architectes du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ainsi que par des aides publiques revalorisées ces dernières années.
En tant qu'ancien vice-président du Conseil départemental du Bas-Rhin en charge du patrimoine et actuel Président d'Alsace Habitat et du CAUE 67, vous êtes particulièrement

bien placé pour le savoir et pour guider les privés et les collectivités dans leurs recherches de solutions techniques et financières pour leurs projets.
Je ne vous cacherai d'ailleurs pas qu'à votre place je serais très mal à l'aise, de par vos hautes fonctions, de défendre et soutenir régulièrement des projets de réhabilitation et de cautionner en même temps un projet immobilier qui suppose la démolition d'un fleuron architectural de ma propre commune.
Vous aurez compris, Monsieur le Maire, qu'étant en charge de la Mission Patrimoine que m'a confiée le Chef de l'État, je vous prie de revoir votre position en annulant purement et simplement votre permis de démolir.
Ce faisant, vous ne rejoindriez pas les fossoyeurs de la maison alsacienne à laquelle, depuis que j'ai découvert des joyaux comme Eguisheim, Kaysersberg et Hunspach, les 3 trois villages alsaciens préférés des Français, je me suis particulièrement attaché et que je continuerai à défendre avec force et conviction.

Cordialement, en espérant que vous entendez la colère qui monte contre les démolisseurs de notre patrimoine...

Stéphane Bern
Chargé de la Mission Patrimoine

Copie au Président de l'ASMA, Monsieur Bernard DUHEM